

A tous les personnels de l'UM, quel que soit votre statut et votre lieu de travail,
vous êtes invités :

VENDREDI 13 MAI 2016 à 11 h

EN CENTRE VILLE

Institut de biologie 4 bvd Henri IV

1^{er} étage AMPHI JEAN REY

Station de tram Place Albert 1^{er}

(pas de possibilité de parking)

Venez vous informer, venez nous informer

Ordre du jour :

-

Loi Travail

-

Questions relatives aux conditions de travail à l'UM

-

Questions diverses

L'heure mensuelle d'information syndicale est prévue au chapitre I, section II, du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique :

tous les personnels ont droit à participer à une heure d'information syndicale par mois.